

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	13/06/2022	Date d'affichage	13/06/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 13 juin deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 22/035 – LES HERMINETTES  
 Lettre d'intention**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, rappelle au conseil municipal la volonté de ce dernier de vouloir procéder à l'acquisition de deux parcelles aux Herminettes.

Il s'agit des lots 1 et 2.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire d'écrire une lettre d'intention au cabinet Lelièvre Immobilier avec les informations suivantes :

- L'intention de la commune des Ventes de faire l'acquisition des lots 1 et 2 ;
- Le prix d'acquisition de 70 000 € TTC pour l'ensemble des deux lots ;
- Une signature de promesse prévisionnelle pour le quatrième trimestre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à rédiger un courrier d'intention reprenant les informations suivantes :
  - o L'intention de la commune des Ventes de faire l'acquisition des lots 1 et 2 ;
  - o Le prix d'acquisition de 70 000 € pour l'ensemble des deux lots ;
  - o Une signature de promesse prévisionnelle pour le quatrième trimestre 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- **DEMANDE** l'inscription de cette somme au budget prévisionnel 2023

Date	Signature
23 juin 2022	Stéphane SIMON, Maire  

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	13/06/2022	Date d'affichage	13/06/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 13 juin deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 22/036 – CCAS  
 Location d'une salle pour AXA**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal d'une réunion d'information sur la mise en place d'une convention « mutuelle et dépendance » sera tenue par AXA le jeudi 30 juin.

Pour tenir cette réunion, AXA nous demande le prix de la location d'une salle.

Il est proposé au conseil municipal de louer soit la salle des fêtes, soit la salle de réunion pour les associations pour le jeudi 30 juin 2022 pour un montant de 100 €.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTÉ**, à l'unanimité, de louer soit la salle des fêtes, soit la salle de réunion pour les associations pour un montant de 100 € pour le jeudi 30 juin 2022 afin d'y tenir une réunion d'information sur la convention « mutuelle et dépendance » que cet assureur propose.*

Date	Signature
23 juin 2022	Stéphane SIMON, Maire  

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	13/06/2022	Date d'affichage	13/06/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 13 juin deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 22/037 – SIEGE**

**Effacement des réseaux Rue du Hanoy – 2<sup>ème</sup> tranche  
convention de participation financière (annule et remplace la délibération 22/027)**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, expose au conseil municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : 34 000,00 €
- En section de fonctionnement : 12 500,00 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE**, à l'unanimité :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente délibération ;
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20415, pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

Date	Signature
23 juin 2022	 

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	13/06/2022	Date d'affichage	13/06/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 13 juin deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 22/038 – BUDGET  
 Décision modificative**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre des décisions modificatives sur le budget 2022 pour les travaux d'effacement des réseaux qui seront réalisés par le SIEGE.

Article	Diminution	Augmentation
2041582 2017001	- 1 300,00 €	/
2041582 2017002	/	+ 1 300,00 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter les décisions modificatives précédemment décrites.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, les décisions modificatives précédemment énoncées.

Date	Signature
23 juin 2022	 

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	13/06/2022	Date d'affichage	13/06/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 13 juin deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 22/039 – BIBLIOTHEQUE  
Achat d'un ordinateur**

Bien que non inscrite sur la convocation, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, demande au conseil municipal l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, l'inscription de cette délibération à l'ordre du jour.

Monsieur Michel ROUSSARD, informe le conseil municipal que du fait de la pénurie d'appareils, nous devons changer de marque d'ordinateur par rapport à celui que nous avons choisi dans la délibération n° 22/024.

Le devis de la société DIAG informatique propose un ordinateur Portable Ultrabook – LENOVO Ideapad 3 pour un montant de 779,00 € TTC (649,17 € HT).

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de la société DIAG INFORMATIQUE pour l'achat d'un ordinateur Portable Ultrabook – LENOVO Ideapad 3 pour un montant de 779,00 € TTC (649,17 € HT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le devis de la société DIAG INFORMATIQUE pour l'achat d'un ordinateur Portable Ultrabook – LENOVO Ideapad 3 pour un montant de 779,00 € TTC (649,17 € HT) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à l'achat de cet ordinateur.

Date	Signature
23 juin 2022	Stéphane SIMON, Maire 